

Mairie de CAHAGNES

Cahagnes, le 19 mars 2024

Cantine Scolaire

Agence Postale Intercommunale

Tél. : 02 31 77 60 56

apc.mairie@cahagnes.fr

Heures d'ouverture du mardi au samedi 8h45-12h

CANTINE SCOLAIRE 2024-2025

Tarif

Le prix du repas est fixé à 4,00 € par enfant

(Délibération du conseil municipal du 06 juin 2023)

La facturation est établie de la façon suivante :

14 repas seront facturés chaque mois pendant 10 mois

Soit 56,00 € par enfant (pour les enfants inscrits 4 jours semaine)

En application de la délibération du conseil municipal en date du 04 septembre 1986, seules les absences justifiées, sur présentation du certificat médical, et supérieures à 4 jours, sont déduites (merci de prévenir la mairie ou l'agence postale afin de communiquer les jours d'absence).

Règlement des factures

Un avis de somme à payer vous sera adressé par le Trésor Public chaque mois par voie postale. Pour les parents séparés, merci de préciser la personne qui règle les frais de cantine.

Les règlements se feront soit :

- par carte bancaire en ligne via le site tipi budget PAY FIP (un point numérique est en accès libre à l'agence postale)
- par carte bancaire ou en espèces jusqu'à 300 euros chez un buraliste agréé :
 - *A Caumont sur Aure « bar des rallyes »*
 - *A Aunay sur Odon « le commerce 2 rue d'Harcourt » / « le sans souci 14 place de l'église »*
 - *A Villers Bocage « au Vieux Calvados 16 rue Pasteur » / au Vieux Puit 20 rue G. Clémenceau*
- par chèque bancaire à envoyer au Trésor Public
- par virement bancaire

1 fiche par famille

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Classe et nom de l'enseignant Rentrée 2024

Responsables légaux	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père
Nom		
Prénom		
Adresse	Avis de somme à payer à adresser à cette adresse <input type="checkbox"/>	Avis de somme à payer à adresser à cette adresse <input type="checkbox"/>
Téléphone		
E-mail		
Date de naissance		

Demande son (leur) inscription à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 :

4 jours 3 jours, préciser le jour :

.....

Je m'engage à régler les frais de cantine, et maintenir cette inscription toute l'année scolaire.

N° allocataire CAF : Fait à le

Conformément au Règlement Général sur la protection des Données Personnelles, vous bénéficiez de droits sur vos données personnelles. Pour les exercer, contactez la mairie.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »